

dénomination scientifique	nom commun	principe directeur de l'UPOV
<i>Trifolium pratense</i> L.	trèfle violet	TP 5/7 du 4.4.2001
<i>Trifolium repens</i> L.	trèfle blanc	TP 38/7 du 9.4.2003
<i>Vicia faba</i> L.	fève à cheval/févérole	TP 8/6 du 17.4.2002
<i>Vicia sativa</i> L.	vesce commune	TP 32/7 du 20.3.2013

2° légumes

dénomination scientifique	dénomination usuelle	principe directeur de l'UPOV
<i>Beta vulgaris</i> L.	betterave	TP 106/4 du 31.3.2004
<i>Brassica rapa</i> L.	navet de printemps, navet d'automne	TP 37/10 du 4.4.2001
<i>Cichorium intybus</i> L.	chicorée à larges feuilles	TG/154/3 du 18.10.1996
<i>Cucurbita maxima</i> Duchesne	potiron	TG/155/4rev. du 28/03/2007 + 01/04/2009
<i>Rheum rhabarbarum</i> L.	rhubarbe	TP 62/6 du 24.3.1999
<i>Scorzonera hispanica</i> L.	salsifis	TP 116/4 du 24.3.2010

Le texte de ces principes directeurs peut être consulté sur le site internet de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) (www.upov.int).

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 14 octobre 2015 modifiant les annexes I^{re} et II de l'arrêté du Gouvernement flamand du 27 avril 2007 concernant les caractères minimaux à prendre en compte et les conditions minimales à remplir lors de l'examen de certaines variétés des espèces de plantes agricoles et de légumes.

Bruxelles, le 14 octobre 2015.

La Ministre flamande de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture,
J. SCHAUVLIEGE

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2015/29559]

**21 OCTOBRE 2015. — Décret portant assentiment à l'Accord de siège
entre le Royaume de Belgique et le Comité international de Médecine militaire, signé à Bruxelles le 2 juin 2008**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

Article unique. L'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Comité international de Médecine militaire, signé à Bruxelles le 2 juin 2008, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 21 octobre 2015.

Le Ministre-Président,
Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance,
Joëlle MILQUET

Le Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,
Jean-Claude MARCOURT

Le Ministre l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles,
Rachid MADRANE

Le Ministre des Sports,
René COLLIN

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,
André FLAHAUT

Le Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse,
des Droits des femmes et de l'Égalité des chances,
Isabelle SIMONIS

—
Note

Session 2015-2016

Documents du Parlement. Projet de décret, n° 174-1. Rapport, n° 174-2

Compte-rendu intégral. — Discussion et adoption. Séance du 21 octobre 2015.

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2015/29559]

21 OKTOBER 2015. — Decreet houdende instemming met het Zetelakkoord tussen het Koninkrijk België en het Internationaal Comité voor militaire geneeskunde, ondertekend te Brussel op 2 juni 2008

Het Parlement van de Franse Gemeenschap heeft aangenomen en Wij, Regering, bekrachtigen hetgeen volgt :

Enig artikel. Het Zetelakkoord tussen het Koninkrijk België en het Internationaal Comité voor militaire geneeskunde, ondertekend te Brussel op 2 juni 2008, zal volkomen gevolg hebben.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Brussel, 21 oktober 2015.

De Minister-President,
Rudy DEMOTTE

De Vice-Presidente en Minister van Onderwijs, Cultuur en Kind,
Joëlle MILQUET

De Vice-President, Minister van Hoger Onderwijs, Onderzoek en Media,
Jean-Claude MARCOURT

De Minister van Hulpverlening aan de Jeugd, Justitiehuzen en Promotie van Brussel,
Rachid MADRANE

De Minister van Sport,
René COLLIN

De Minister van Begroting, Ambtenarenzaken en Administratieve Vereenvoudiging,
André FLAHAUT

De Minister van Onderwijs voor sociale promotie, Jeugd, Vrouwenrechten en Gelijke Kansen,
Isabelle SIMONIS

—
Nota

Zitting 2015-2016

Stukken van het Parlement. — Ontwerp van decreet, nr. 174-1. - Verslag nr. 174-2.

Integraal verslag. — Bespreking en aanneming.- Vergadering van 21 oktober 2015.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2015/29560]

21 OCTOBRE 2015. — Décret portant assentiment à l'Accord relatif au Service International de Recherches et à l'Accord de partenariat sur les relations entre les Archives fédérales de la République fédérale d'Allemagne et le Service International de Recherches, fait à Berlin le 9 décembre 2011

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

Article 1^{er}. L'Accord relatif au Service International de Recherches, fait à Berlin le 9 décembre 2011, sortira son plein et entier effet.

Art. 2. L'Accord de partenariat sur les relations entre les Archives fédérales de la République fédérale d'Allemagne et le Service International de Recherches, fait à Berlin le 9 décembre 2011, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 21 octobre 2015.

Le Ministre-Président,
Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance,
Joëlle MILQUET

Le Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,
Jean-Claude MARCOURT

Le Ministre l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles,
Rachid MADRANE

Le Ministre des Sports,
René COLLIN

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,
André FLAHAUT

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale,
de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
Isabelle SIMONIS